

Aide à l'utilisation de GEPweb360



Contact :
 Service CEP
 Agence Locale de l'Énergie
 14 bis rue de Gouédic
 02.96.52.15.70
 contact@ale-saint-brieuc.org

1. Introduction

Ce logiciel est mis à disposition par l'ADEME auprès des structures portant le service de Conseil en Energie Partagé. Il est destiné à la gestion énergétique du patrimoine des collectivités adhérentes bénéficiant du service.

Il vient en remplacement du logiciel décliné précédemment utilisé par les CEP. Les principales fonctionnalités sont opérationnelles. Ce logiciel est régulièrement mis à jour par les Conseillers d'une part et le développeur d'autre part.

2. Présentation

Pour vous apporter une vision précise et consolidée de tous vos bâtiments et de leurs installations, sur un établissement ou sur l'ensemble de votre patrimoine.

GEPweb360 est une application Web sécurisée de gestion et de pilotage des consommations multi-Énergétiques et multi-fluides.

Le logiciel est composé d'un module «ESSENTIEL» multi-utilisateurs pour :

1. Dresser une cartographie de votre patrimoine
2. Collecter les données énergétiques et environnementales de vos bâtiments.
3. Analyser la performance énergétique de votre parc.

3. Connexion

Allez sur : <http://www.gepweb360.com/ReseauCEP/>

Entrer les identifiants et mot de passe envoyé par :

NoReply@ssinergie.com

4. Ecran d'accueil

Vous arrivez ici :



Premier conseil, afin de gagner en rapidité, enlevez l'affichage de la carte. Celle-ci augmente le temps de chargement.

5. Type de gestion

Vous avez un accès sur tous les modules (patrimoine bâti, éclairage public, etc.).

L'indicateur permettant de vérifier le module en cours d'utilisation se matérialise par une petite flèche.



Pour chacun de ces modules la navigation s'effectue par des menus et des sous-menus. L'utilisation de ceux-ci est similaire d'un module à l'autre.

6. Le périmètre actif

Le périmètre actif correspond à l'échelle de la recherche que vous souhaitez réaliser.

NB : Dans le module patrimoine bâti, les périmètres bâtiment et zone sont équivalents au périmètre établissement (1 Ets = 1 bâtiment = 1 zone).

PÉRIMÈTRE ACTIF	
PAYS :	ADEME FRANCE ▼
RÉGION :	PROVENCE-ALPES-CÔTE ▼
DÉPT :	BOUCHES-DU-RHÔNE ▼
VILLE :	ASSOCIATION POUR LA FOR
ÉTABL :	▼
BÂT :	▼
ZONE :	▼

7. Les menus

Le logiciel a plusieurs menus.



Les menus du haut sont les principaux, et ceux du dessous sont les sous-menus.

Vous utiliserez majoritairement : "Tableau de bord" et "Analyser".

Le menu « Gérer », sous-menu « Factures » permet la création, la modification et la suppression de factures. Il vous est actuellement accessible. Cependant, afin d'éviter le risque de doublons voire de modifications et/ou suppressions fortuites de certaines données, nous vous demandons de ne pas utiliser ces fonctions dans l'immédiat.

8. Tableau de bord

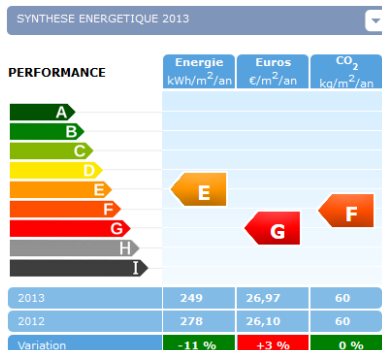
Le tableau de bord vous donne les informations essentielles sur votre patrimoine. Attention, il prend en compte la dernière année écoulée, 2013. Si l'année n'est pas complète, CES DONNEES NE SERONT QUE PARTIELLEMENT VALABLES.

- Les informations présent en compte :

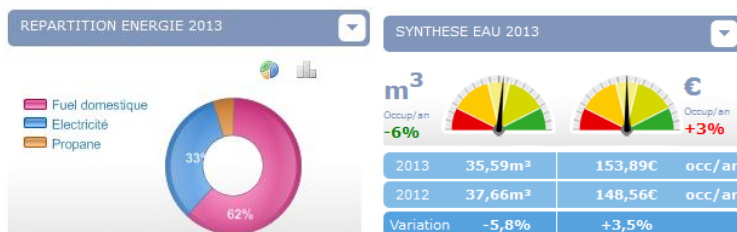


Les informations figurant dans ce panneau d'information doivent être mise à jour régulièrement pour gagner en précision.

- Une étiquette énergie : attention, ce n'est pas un DPE (Diagnostic de Performance Energétique).



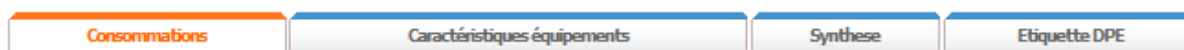
- La répartition des consommations par fluides et l'évolution des consommations d'eau :



Ce menu est utile pour sortir des informations générales sur le patrimoine.

9. Analyser

Le menu Analyser permet d'affiner les observations réalisées dans le menu tableau de bord. Il est possible d'analyser les données par fluide, année et par établissement.



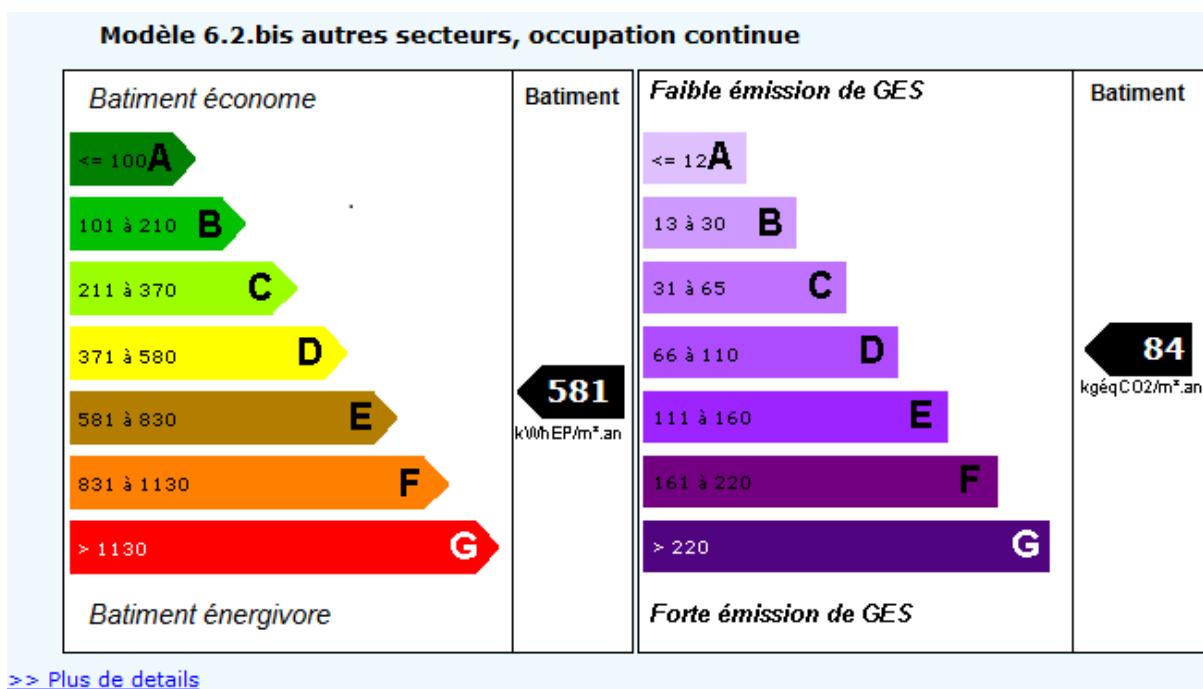
Dans ces sous-menus, les informations les plus pertinentes se situent dans les onglets Consommations et Etiquette DPE. L'onglet synthèse permet de mettre sous forme de rapport ces différentes données.



Ce sous-menu permet d'estimer l'étiquette DPE de votre bâtiment. Elle n'a cependant pas de valeur réglementaire.

Afin d'avoir des données fiables, il est nécessaire de sélectionner des années complètes de consommations.

Vous obtenez donc l'étiquette :



En cliquant sur "Plus de détails" (en dessous, en bleu), vous aurez accès au tableau récapitulatif des consommations utilisées pour ce DPE.

b. Consommations

Ce sous-menu est le plus adapté pour rechercher des informations sur les consommations. Il permet d'exploiter l'ensemble des données saisies et éventuellement de les exporter.

Voici la vue d'ensemble que vous obtiendrez, en vert, les paramètres que vous pourrez modifier.



- **1** Le premier paramètre à régler est le choix de la période (Année civile, saison de chauffe, personnalisée).

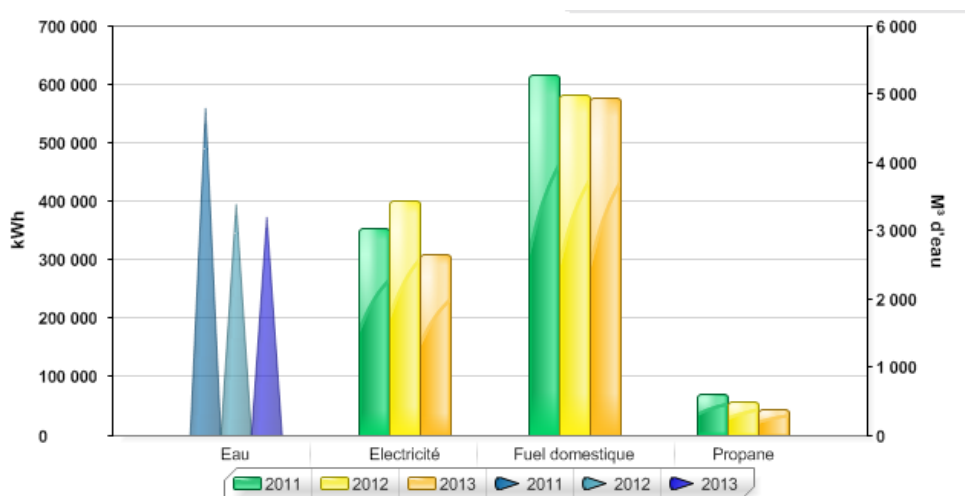
Dans le cadre de la mission CEP, les bilans présentés aux collectivités se basent sur les années civiles.

- **2** Ensuite, choisissez les années que souhaitez observer. La flèche verte, vous permet d'ajouter des années, la flèche rouge, de les enlever.

NOTA : Ne pas oublier d'appuyer sur valider.

- 3** vous permet d'afficher l'évolution des consommations par fluides ou par établissement en fonction de la recherche que vous souhaitez effectuer. Les autres types de répartition (Usages, horo-tarifaire, etc.) ne sont pas encore exploitables à ce jour, des éléments complémentaires sont nécessaires à leur utilisation. A titre d'exemple, le paramètre usage défini les différentes utilisations des consommations (Chauffage, ECS, éclairage, autres usages). Dans le cadre du rapatriement des données dans GEPweb360, l'ensemble des consommations ont été définies par défaut dans « autres usages ».

Par exemple, en faisant le choix d'afficher l'évolution des différents fluides (avec « Par Fluide ») :



- 4** Vous pouvez sélectionner les fluides. Par exemple, vous pouvez décider d'afficher ou non les consommations d'eau. Il vous suffit de décocher et de valider.

CHOIX DU FLUIDE

- Décocher tout
- Propane
- Electricité
- Fuel domestique
- Eau

Annuler **Valider**

- 5** Cette fonction permet de paramétrer les unités d'affichage.

- MWh (ou kWh) : permet de visualiser l'énergie réellement facturée à la collectivité. Nota : Il s'agit de MWh/kWh PCI.
- MWh (ou kWh) correction DJU : la correction climatique (DJU) ne peut être utilisée que lorsque la part des consommations affectées à l'usage « chauffage » est renseignée.
- K€ (ou €) : permet d'évaluer les dépenses

UNITÉS

- kWh
- kWh (correction DJU)
- MWh
- MWh (correction DJU)
- €
- K€
- €/kWh
- kg de CO2
- t de CO2

ENERGIE

- Primaire
- Finale

Annuler **Valider**

- T de CO₂ (ou kg de CO₂) : permet d'observer les émissions de Gaz à effet de serre du patrimoine.
- €/kWh : permet de faire un ratio qui facilite l'analyse du coût de l'énergie.

Nota : Il est possible de faire ces différentes recherches en énergie primaire et en énergie finale. Pour rappel, l'énergie primaire tient compte des pertes dues à l'acheminement de l'énergie du point de production au point de consommation.

- **6** Vous permet d'exporter les données sous forme de tableur xls ou xlsx.

Vous disposez à présent des principaux éléments pour naviguer sur le site et retirer les informations utiles à vos analyses du patrimoine.

Ce logiciel dispose d'autres fonctionnalités, votre conseiller se tient à votre disposition pour vous les présenter.



Agence Locale de l'Énergie

du Pays de Saint-Brieuc

14 bis rue de Gouédic

22000 SAINT-BRIEUC

contact@ale-saint-brieuc.org

